

des faits et, certes, il ne peut faire sérieusement un énoncé de ce genre.

Et maintenant j'en arrive à une perle du député de Carleton. Il a dit: "Tout écolier aurait su que l'escarpement de Welland était de roc."

M. Bell (Carleton): Tout enfant d'âge pré-scolaire, ai-je dit.

M. Habel: C'est de quoi vous avez l'air maintenant.

L'hon. M. Chevrier: J'accepte la rectification du député. Laissez-moi dire au député et aux ministériels que le gouvernement du très honorable R. B. Bennett en 1932 ne semblait pas le savoir. Voyons ce qui s'est passé relativement à un traité qui a été signé entre le Canada et les États-Unis, touchant l'accord de 1932 sur la voie en eau profonde. S'il se donne la peine de consulter ce traité, mon honorable ami constatera que le rapport incorporé au traité a trait à la voie d'eau du Saint-Laurent. C'est le rapport de la commission mixte d'ingénieurs qui a été fait en 1926. A la page 24 du rapport de la commission conjointe, il trouvera une déclaration signalant que le coût d'un chenal de 27 pieds pour le nouveau canal de Welland, en plus de l'entreprise actuelle, coûterait \$1,100,000. Ces renseignements figurent dans le traité qu'ont signé l'honorable R. B. Bennett et celui qui était alors secrétaire d'État des États-Unis. On estimait cette dépense à \$1,100,000. Voilà l'estimation qui a été reprise de 1926 à 1932 et de nouveau en 1941 lors de la signature de l'accord sur la route maritime des Grands lacs. Elle a encore été reprise et jointe à la demande que le Canada a présentée à la commission conjointe internationale en 1951.

M. Bell (Carleton): Cela fait combien d'années?

L'hon. M. Chevrier: Mon honorable ami a montré du doigt dans cette direction au lieu de l'autre. Permettez-moi de lui faire remarquer que s'il y a eu une faute de commise quelque part, elle ne se trouve pas tant de ce côté-ci que de l'autre, car il n'a pas vérifié les faits avant de faire son discours.

Je vous déclare, monsieur le président, que si la responsabilité repose entièrement sur l'ancien ministre des Transports, nous devons considérer celle du ministre des Transports actuel. La responsabilité du ministre actuel à l'égard des contrats qui ont été accordés depuis, est égale à celle du ministre antérieur.

M. Bell (Carleton): Ah, fadaïses!

L'hon. M. Chevrier: Je le dis parce qu'il ne peut y avoir aucun doute; si une erreur de ce genre existait, quand le gouvernement actuel est venu au pouvoir il aurait dû certes la

découvrir. Les autres fonctionnaires du gouvernement doivent certainement porter une partie de la responsabilité. Je ne m'en prends pas au ministre des Transports seulement. D'autres fonctionnaires conseillent le ministre des Transports et lui, dans son travail de tous les jours, doit accepter ces conseils. Sans cela, comment pourrait-il s'acquitter de ses fonctions ou administrer les affaires de son ministère? C'est exactement ce qui est arrivé dans ce cas.

Puis le député de Carleton a déclaré: "Pour ce qui nous concernait, le gouvernement n'avait pas autre chose à faire que de continuer et d'excaver au point de partage". Quant aux contrats adjugés avant que le présent gouvernement arrive au pouvoir, il est certain qu'au moment où cette erreur a été découverte, le gouvernement aurait dû enquêter, remonter à la source et s'assurer qu'une erreur telle que celle dont on s'est plaint était rectifiée. Plus tard, lorsque le gouvernement a adjugé un certain nombre de contrats, a-t-il enquêté pour voir où en étaient les choses? Non. Naturellement. Des membres du gouvernement l'ont découverte en cherchant hier soir, après avoir décidé de faire des discours sur cette question.

L'honorable député de Carleton a poursuivi en disant que si le député,—il parlait du député de Laurier,—s'était présenté à la Chambre à l'époque, comme il aurait dû le faire, pour avouer franchement les erreurs dont il était coupable, le gouvernement actuel ne se trouverait pas aujourd'hui devant un problème. Je lui dirai tout de suite que je n'aurais pu me présenter à la Chambre à cette époque parce que je n'étais pas alors membre de la Chambre. Je faisais alors partie de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

M. Bell (Carleton): Mais vous étiez député quand vous avez formulé des plaintes à ce sujet.

L'hon. M. Chevrier: Toutefois, j'ai pris certaines mesures. Par suite des obligations incombant à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent en vertu de différentes mesures législatives, j'ai déposé les renseignements que la Chambre possède depuis quatre ans, période durant laquelle elle a eu l'occasion de les étudier et de les discuter.

Mon honorable ami dit que si j'avais fait cela, et si j'avais confessé mes erreurs, le gouvernement n'aurait pas eu à faire face aux problèmes qui se posent aujourd'hui. En réponse, je dis ceci: il y a maintenant deux ans que vous êtes en présence de ces problèmes; qu'avez-vous fait à ce sujet? Avez-vous fait enquête? Avez-vous essayé de faire quelque chose pour les régler? Avez-vous jamais pris la parole pour saisir le Parlement